



**Yuriko Koike**, conseillère pour la sécurité nationale, la « Condoleezza Rice nipponne », a été nommée mardi ministre de la Défense au Japon, après la démission de son prédécesseur Fumio Kyuma. PH. AP.

## Rwanda / Après les révélations sur les relations Paris-Kigali dans les années 90

# La France impliquée ? No comment

**SILENCE ASSOURDISSANT** dans la classe politique après la publication par « Le Monde » de documents éclairants.

Contrairement à ce qu'affirmait François Mitterrand en 1994, la France, qui entretenait une coopération militaire très étroite avec le Rwanda, était bien au courant des dangereuses dérives à tendance génocidaire du régime du président Habyarimana. Des documents publiés ce lundi par *Le Monde* apportent de nouvelles preuves.

Mais au lendemain de ces révélations, le silence est assez assour-

dissant, sur le plan tant médiatique que politique. *Le Figaro* n'a publié qu'une brève sur le sujet, et *Libération* y consacre un article de longueur moyenne dans lequel le socialiste Paul Quilès, qui avait en 1998 dirigé une mission parlementaire d'information sur ce sujet, ironise : « Il n'y a rien de nouveau dans ces documents. C'est la vieille thèse de Mitterrand complice du génocide ! Pourquoi dans ce cas la France

aurait-elle pesé en faveur des accords d'Arusha ? »

A l'origine de la publication de ces archives de l'Élysée, les avocats de survivants du génocide rwandais réclament maintenant que la justice auditionne les anciens ministres des Affaires étrangères et de la Défense, Alain Juppé et Pierre Joxe, mais aussi l'ancien secrétaire général de l'Élysée sous François Mitterrand, Hubert Védrine.

Nous avons tenté d'obtenir leur réaction, en vain. Pas de commentaire. Chez Pierre Joxe, on prend la peine de nous renvoyer à sa communication du 9 juin 1998 devant la mission parlementaire. Et au bureau de Hubert Védrine, qui vient d'accepter une mission pour le président Sarkozy, on évoque un agenda très chargé. Quant à Pierre Péan qui, dans son récent ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwandan*

de 1990-1994, avait défendu le rôle de la France à cette époque, il nous a répondu « n'avoir aucun commentaire à faire. Je me suis pris assez de tartes sur la figure, je laisse maintenant les politiques répondre... »

Une question a cependant été posée mardi pendant le point de presse quotidien organisé par le Quai d'Orsay. Le porte-parole des Affaires étrangères françaises y a répondu de façon laconique : « Nous avons pris connaissance de l'article du "Monde" faisant état de documents officiels relatifs à la politique de la France au Rwanda, entre 1990 et 1999.

Nous n'avons pas eu accès aux documents auxquels il se réfère. Je n'ai pas de commentaire à faire sur leur contenu ou sur l'interprétation qui a été donnée par le journal. Pour le reste, tout ce qui concerne les procédures judiciaires ne peut faire l'objet de commentaires de notre part. Il y a eu une commission parlementaire présidée par M. Quilès qui a rédigé un rapport. Nous avons donné dans ce cadre l'ensemble des précisions demandées. Je vous invite à consulter ce rapport. » Circulez, y a rien à voir... ■ VÉRONIQUE KIESEL

► P.18 L'ÉDITO

## Procès Rwanda : le verdict attendu ce mercredi

Vingt-trois questions. Vingt-trois interrogations qui vont déterminer le sort de Bernard Ntuyahaga. Dès ce mercredi matin devant la cour d'assises de Bruxelles, au terme de dix semaines de débats, l'accusé aura la parole pour dire un dernier mot à propos des faits qui lui sont reprochés. Ensuite, les douze jurés se retireront pour délibérer sur son éventuelle culpabilité.

L'ex-major des Forces armées rwandaises a-t-il commis un homicide intentionnel contre les dix paracommandos belges à Kigali le 7 avril 1994 ? A-t-il également participé à l'assassinat de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana, le même jour ? D'autres questions portent sur cinq autres personnes, et leurs familles, assassinées à Kigali entre le 6 et le 12 avril 1994, sur un nombre indéterminé de meurtres à Kigali entre le 6 avril et le 6

juin, puis d'autres meurtres à Butare, entre le 6 juin et le 5 juillet 1994.

Enfin, les jurés devront aussi se prononcer sur des tentatives de meurtre, à Kigali et à Butare, pendant la période noire du génocide rwandais.

A l'audience de mardi, M<sup>e</sup> Eric Gillet a demandé d'ajouter une question spécifique sur la mort d'Ignace Magorane, un proche conseiller de la Première ministre, assassiné en même temps qu'elle. Mais la Cour s'est refusée à tout ajout de question.

Auparavant, avocats et procureur ont échangé leurs derniers arguments. Au cours de ces répliques, seul M<sup>e</sup> Xavier Magnée est intervenu pour les parties civiles. « Nous avons espéré autre chose de la part de la défense : un aveu, au moins un remords, peut-être un regret. En niant l'évidence, vous avez ajouté l'insulte à la blessure. »

Le procureur fédéral Philippe Meire a encore martelé sa conviction de culpabilité de l'accusé. « Bernard Ntuyahaga n'avouera cependant jamais, car c'est son système de défense. A ses yeux, il n'a agi que pour la bonne cause en contribuant à l'assassinat des casques bleus et de la Première ministre. Il a participé, provoqué, donné l'ordre de tuer des "cafards" et des "sous-hommes". Dans son esprit, il a fait œuvre de salubrité publique. »

Pour conclure ce débat, M<sup>e</sup> Luc De Temmerman, avocat de la défense, a répété son sentiment que la décision du jury serait politique. « C'est du vent, du vent et encore du vent », a répliqué le procureur fédéral. « La condamnation n'est pas obligatoire sur le plan politique. Elle l'est, par contre, sur le plan juridique. » J.-P. B. (avec b)



MANIFESTATION DEVANT L'AMBASSADE de France à Kigali, en novembre dernier : face aux nouvelles révélations, la tonalité générale est... au silence. PHOTO JOSÉ CENDON/AFP.

## USA / Bush épargne l'ancien conseiller

# Grâce partielle pour Lewis Libby

Lewis Libby, alias « Scooter » (celui qui court), ancien conseiller républicain, échappe à la prison. George Bush lui a accordé lundi une grâce partielle dans une affaire de faux témoignage et d'obstruction à la justice, pour laquelle il a été condamné à trente mois d'emprisonnement en mars dernier. Cette grâce présidentielle intervient quelques heures après que la Cour d'appel fédérale a rejeté à l'unanimité la demande de report de peine de prison de M. Libby. « Scooter » écope donc d'une amende fixée à 250.000 dollars et d'une mise à l'épreuve de deux ans.

L'homme de l'ombre était conseiller à Washington depuis l'entrée en fonction de George W. Bush en 2000. Il est surtout connu pour avoir été un ardent défenseur de la thèse affirmant l'existence d'armes de destruction massive en Irak, prétexte à l'intervention américaine.

L'ancien conseiller de George W. Bush et de Dick Cheney avait voulu jeter le discrédit sur l'ambassadeur Joseph Wilson, qui accusait l'administration Bush d'avoir exagéré la menace que représentait le régime de Saddam Hussein. Il aurait délibérément confié à des journalistes en juillet 2003 que Valérie Plame,



A 56 ANS, Lewis Libby, ancien archiste de la Sécurité nationale américaine, échappe aux verrous. PH. AP.

la conjointe de ce dernier, travaillait pour la CIA. Inculpé en octobre 2005 après une enquête du FBI qui enquêtait sur cette fuite, M. Libby avait dû démissionner.

Les démocrates ont condamné ce geste, qui bafoue le principe d'égalité devant la justice. Le président Bush plaide quant à lui que le coupable ne s'en sort pas indemne, il restera d'ailleurs sous surveillance.

« Scooter » était « l'homme passe-murailles, toujours présent en coulisses » décrit le journaliste Bob Woodward, dans son livre sur l'entrée dans la guerre en Irak, intitulé *Plan d'attaque*. Déconsidéré, certes, mais libre, « Scooter » court toujours. ■ C.G. (st.) et afp

## Droit international / Troisième rapport Lizin à l'OSCE

# Faut-il aider Bush à vider Guantánamo ?

A l'heure de présenter ce dimanche à Kiev son troisième rapport à l'assemblée parlementaire de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), la présidente du Sénat Anne-Marie Lizin, rapporteuse spéciale sur Guantánamo, a rappelé les chiffres de la Défense américaine : 375 à 380 détenus demeurent aujourd'hui dans la base cubaine, dont une centaine de Yéménites ou déclarés tels, nombre d'Afghans, de Saoudiens, au moins un Russe musulman « tchéchène », deux ressortissants du Bahreïn, plus de vingt Chinois, des Ouzbeks...

Dans l'optique de la nécessaire fermeture de Guantánamo, quel sort sera réservé à ces détenus ? Pour autant que des procédures juridiques honorables puissent être mises sur pied, il est probable qu'une part conséquente d'entre eux n'ait jamais à connaître de procès civil ou militaire, faute de charges suffisantes. Même en suivant une ligne purement utilitaire, guidée par le seul renseignement militaire et dépourvue de toute considération humanitaire, parmi les détenus actuels, seuls 115 sont toujours soumis à des « interrogatoires réguliers ». 80 sont dès à présent considérés

comme « non dangereux » par le Pentagone, dont 25 libérables immédiatement.

Où est le problème ? Il est double, et doublement américain. Washington affirme que parmi les détenus libérés ces dernières années au terme d'arrangements bilatéraux divers, 29 ont été repris sur l'un ou l'autre théâtre de la « guerre au terrorisme ». Washington ne veut pas que ces cas se multiplient et conditionne d'autres libérations à la garantie que les ex-détenus ne reviennent plus en zone de combat.

### Des Ougours en Albanie

Le problème se complique encore lorsque Washington fait mine de respecter le droit humanitaire : il faut compter parmi les détenus de Guantánamo un nombre indéterminé d'Ougours chinois que Pékin souhaiterait pouvoir incarcérer, mais Washington se refuse à les transférer à la Chine pour raison... humanitaire. C'est vers l'Albanie que cinq de ces Ougours vont s'envoler et trouver asile politique. Quant aux Yéménites, M<sup>me</sup> Lizin évoque la réticence des Américains en regard des standards nationaux de détention ; la Russie s'irrite de la non-déportation

d'au moins un Russe - Tchétchène, sans doute - ; etc.

Partant du point de vue que le continent européen, même s'il n'est pas a priori concerné, pourrait participer à une résolution partielle du problème, la rapporteuse belge a sondé les pays d'Europe sur leur capacité éventuelle à accueillir d'anciens détenus de « Gitmo » sur leur territoire, même s'ils ne sont pas nationaux. Peut-être l'exemple albanais ferait-il des émules ?

Sans surprise, nombre d'Etats ont formulé une réponse qui, pour l'essentiel, peut être synthétisée par la réponse allemande : « L'accueil des détenus incombe en premier lieu aux États desquels ils sont ressortissants. Pour autant qu'un accueil des intéressés ne soit pas possible dans leur pays d'origine, la responsabilité humanitaire à résoudre cette situation, créée finalement par l'emprisonnement de ces personnes, reste [du ressort des] États-Unis. » D'autres États - Chypre, Kirghizstan, Géorgie - ont répondu qu'ils n'avaient simplement pas la capacité d'accueillir pareils ex-détenus. Plus simple encore : La Belgique n'a pas répondu à M<sup>me</sup> Lizin. ■ ALAIN LALLEMAND

## BREF

### AFGHANISTAN

#### Plusieurs dizaines de talibans tués dans le Sud

Trente-trois insurgés présumés ont été tués et un soldat de l'Otan blessé depuis lundi dans des combats dans un district de la province de Kandahar, berceau du mouvement des talibans, dans le sud de l'Afghanistan, ont affirmé mardi des sources officielles. Des violents combats font rage depuis des semaines dans le sud de l'Afghanistan, causant officiellement la mort de centaines de talibans mais entraînant aussi des « dommages collatéraux » - victimes civiles - importants, selon les autorités locales. (afp)

### PAKISTAN

#### Emeute devant la Mosquée rouge à Islamabad

Le gouvernement pakistanais a instauré un couvre-feu mardi soir autour de la mosquée pro-taliban d'Islamabad où 12 personnes ont été tuées et 140 blessées dans des heurts entre forces de l'ordre et étudiants, a annoncé le vice-ministre de l'Intérieur Zafar Warriach. Des étudiants armés de Kalachnikovs ont échangé des tirs avec l'armée et la police pendant plus de quatre heures. Ces violences surviennent après des mois de tension à la Mosquée Rouge qui avait défié l'autorité du président pakistanais Pervez Musharraf en enlevant plusieurs civils chinois et pakistanais. (afp)